

Installations nucléaires de PALUEL

L'article 2.8.1 de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L.125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Mise en ligne sur les pages dédiées aux installations nucléaires EDF concernées sur le site edf.fr, d'une fiche reprenant toutes les modalités définies dans le cadre de l'article 2.8.1 de l'arrêté INB sur les « informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant » (dossiers de presse, lettre d'information externe mensuelle, plaquette annuelle de bilan, données environnementales, autres supports de communication).

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de base de Paluel sont les suivantes :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Paluel	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 35 57 66 66 Mail : paluel-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , rubrique « Documents de référence à télécharger »
Rapport annuel de surveillance de l'environnement de la centrale nucléaire de Paluel	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 35 57 66 66 Mail : paluel-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , rubrique « Documents de référence à télécharger »
Dossier de presse	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 35 57 66 66 Mail : paluel-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , page d'accueil, rubrique « Une énergie sûre, faible en CO ₂ »

Lettre d'information externe Découverte	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 35 57 66 66 Mail : paluel-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , Les actualités de la centrale de Paluel, rubrique « Newsletter »
Registres mensuels des rejets d'effluents radioactifs et chimiques	Registres mensuels téléchargeables sur www.edf.fr/paluel , Les actualités de la centrale de Paluel
Données environnementales mensuelles (résultats de la surveillance de l'environnement autour de la centrale)	Consultables sur le site internet www.edf.fr/paluel , page d'accueil, rubrique « La surveillance de l'environnement » et dans les informations réglementaires de la centrale, rubrique « L'environnement, une préoccupation au quotidien »
Plaquette d'information « Les bons réflexes en cas d'accident à la centrale nucléaire de Paluel »	Sur demande : Mission communication CNPE de Paluel – BP 48 – 76450 Cany-Barville Tél : 02 35 57 66 66 Mail : paluel-communication@edf.fr Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , dans les informations réglementaires, rubrique « Prévenir et gérer les risques »
Note d'information : « Le nucléaire d'EDF en France, c'est quoi ? »	Téléchargeable sur www.edf.fr/paluel , dans la page d'accueil, rubrique « Implantée au cœur du territoire »
<p>Le CNPE de Paluel dispose sur son site internet (www.edf.fr/paluel) d'une rubrique « les actualités de la centrale », sur laquelle sont régulièrement publiées des informations sur la vie de la centrale ainsi que sur les principaux événements d'exploitation.</p> <p>Le CNPE dispose également d'un compte X (ex Twitter : @EDF_Paluel).</p>	

2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à une adresse mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.

Adresse mail : paluel-communication@edf.fr

3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI et/ou d'une présentation en réunion plénière de la CLI, selon les modalités qui seront définies entre le président de la CLI et EDF.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris